

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 12 AVRIL 2012**

Date de convocation du conseil municipal : 5 avril 2012

Présents : MM Jean-François HOUETTE, Philippe CRESPIIN, Patrice LARCHEVÊQUE, Bernard JEANNE, Benoît DEBOUT, Pascal MORPAIN.

Absents et excusés : Mmes Maryline BUZIN (pouvoir à M Benoît DEBOUT), Chrystel BEGOUX (pouvoir à M Patrice LARCHEVÊQUE), MM Eric VAGANAY (pouvoir à M Philippe CRESPIIN), James HOWES (pouvoir à M Jean-François HOUETTE), Damien BERTHE de POMMERY.

Secrétaire de séance : Philippe CRESPIIN

Début de la séance à 20h40.

* * *

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 8 mars 2012

Le compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 8 mars 2012 est adopté à l'unanimité.

* * *

2. Vote du compte de gestion 2011 - Budget Général de la Commune

Monsieur le Maire présente le compte de gestion communal 2011 du percepteur. Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 67 481,44 € et un déficit d'investissement de 36 790,00 €. Ces résultats sont conformes au compte administratif de la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte de gestion à l'unanimité des présents et représentés.

* * *

3. Vote du compte administratif 2011 - Budget Général de la Commune

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, Le Conseil Municipal a approuvé, le 12 avril 2012, le compte administratif 2011 de la commune, qui présente un excédent de fonctionnement cumulé à fin 2011 d'un montant de 67 481,44 €. Constatant que le dit compte administratif fait apparaître un déficit cumulé de la section d'investissement, entraînant un besoin de financement s'élevant à 30 790,00 € et considérant les besoins pour l'exercice 2012, décide, sur proposition du maire, de reporter au Budget Primitif 2012, en section d'investissement 36 790,00 € (ligne 001 en dépense) et en section de fonctionnement, 67 481,44 € (ligne 002 en Recettes).

* * *

4. Vote du Budget primitif de la Commune

Monsieur le Maire présente le budget de la commune. Celui-ci s'équilibre en section de Fonctionnement, dépenses et recettes à 439 860 € et en section d'investissement, dépenses et recettes à 392 090 €. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif de la commune 2012 par 10 voix pour (présents et représentés).

* * *

5. Délibération concernant les taux d'imposition des taxes directes locales 2012

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter les taux de contributions directes de 2012 :

Taxes d'habitations	21,18 %
Taxes foncières sur les propriétés bâties	20,97 %

Taxes foncières sur les propriétés non bâties	36,06 %
CFE	21,58 %

* * *

6. Vote du compte de gestion 2012 – Budget Service des Eaux

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du Services des Eaux, du percepteur. Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 90 984,72 € et un Excédent en investissement de 13 207,10 €. Ces résultats sont conformes au compte administratif de la commune.
Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte de gestion à l'unanimité des présents.

* * *

7. Vote du compte administratif 2012 – Budget Service des Eaux

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M49, après avoir approuvé, le 12 avril 2012, le compte administratif 2010 du service des eaux, qui présente un excédent d'exploitation cumulé à fin 2011 d'un montant de 90 984,72 €, constatant que ledit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution cumulé positif de la section d'investissement s'élevant à 13 207,10 €. Considérant les besoins pour l'exercice 2012 décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget Primitif en reportant en section d'Exploitation (au compte 002 recette) 90 984,82 € et en section d'Investissement (au compte 001 recette) 13 207,10 €.

* * *

8. Vote du Budget primitif - Service des Eaux

Monsieur le Maire présente le budget du service des Eaux. Celui-ci s'équilibre en section de Fonctionnement, dépenses et recettes à 122 984 € et en section d'investissement, dépenses et recettes à 165 387 €. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, le budget primitif de la commune 2012 par 10 voix pour (présents et représentés).

9. Vote Tarif de l'eau 2012

Monsieur le Maire propose d'augmenter de 10 % en 2012 par rapport à 2011 le prix du m3 d'eau, soit le m3 1,55 € contre 1,46 €.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter en n2012 de 10% le prix du m3 par rapport à 2010, soit 1,55 € le m3.

* * *

10. Délibération concernant le label Pays d'Art et Histoire

Le label ville et Pays d'Art et d'Histoire, délivré par le ministère de la culture, est une distinction très forte marquant le rayonnement culturel et touristique du territoire labellisé. Il permet d'entrer dans le réseau des villes Pays d'Art et d'Histoire, de contribuer à une reconnaissance du travail de valorisation du patrimoine réalisé par les communes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la ville de Senlis souhaite obtenir ce label que possèdent déjà plusieurs villes du département : Beauvais, Compiègne, Chantilly. La ville de Senlis voudrait y associer les communes de Mont l'Évêque, Borest, Fontaine Chaâlis et Ermenonville.

Lors d'une réunion qui s'est tenue le 10 novembre 2011 à la mairie de Senlis, les maires des petites communes concernées ont donné leur accord de principe pour leur participation à ce projet sous réserve que le coût de l'opération soit très faible pour les communes de moins de cinq cents habitants. Cependant, si le choix de l'emplacement de l'aire de grand passage est fixé sur le territoire concerné à proximité de la zone des Rouliers, cela pourrait remettre en cause la participation de Mont l'Évêque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de donner son accord de principe pour la participation de la commune à ce projet de labellisation dans les conditions définies ci-dessus.

* * *

11. Délibération concernant la modification du projet d'éclairage de l'église

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une nouvelle délibération remplaçant celle prise le 12 décembre 2011 concernant le projet d'éclairage de l'église Saint Germain. En effet, l'entreprise Lessens a présenté un nouveau devis s'élevant à 26 553.59 € TTC pour la totalité de l'éclairage alors que le devis initial pour un montant 13 156.00 € TTC ne concernait que la 1^{ère} phase. D'autre part, ce nouveau devis intègre des éclairages à LED plus performants et moins consommateurs d'énergie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce nouveau devis et de l'autoriser à solliciter l'aide du Conseil Général pour cette dépense subventionnable à 50% sur le HT. Le plan de financement de cette acquisition sera :

- ✓ Commune : 13 276,80 €,
- ✓ Conseil Général : 11 101.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis proposé, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Général et adopte le plan de financement pour le projet d'éclairage de l'église.

* * *

11. Délibération concernant l'extension des travaux dans le logement du 11 rue de Meaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une nouvelle délibération remplaçant celle prise le 26 novembre 2009 concernant la rénovation du logement situé au rez de chaussée du 11 rue de Meaux. Compte tenu de l'importance des travaux à réaliser et selon une première estimation de l'architecte, le budget initial fixé à 132 622 € HT sera insuffisant et il convient de le porter à 200 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, décide de porter à 200 000 € H.T, le budget de rénovation du logement 11 rue de Meaux.

* * *

12. Délibération concernant la sélection de l'Assistant à Maître d'Ouvrage pour la mise en place du PLU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'audition le 26 mars de deux cabinets d'étude, ARVAL et VIDAL, la commission d'appel d'offres propose de retenir le cabinet ARVAL qui est installé dans la région et dispose de très bonnes références de mise en place de PLU dans des communes voisines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de retenir le cabinet ARVAL comme l'Assistant à Maître d'Ouvrage pour la mise en place du PLU.

* * *

13. Délibération concernant le versement d'une indemnité au Délégué Départemental de l'Education Nationale

Monsieur le Maire propose que la commune verse comme les années précédentes une indemnité de 60 € au Délégué Départemental de l'Education Nationale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres

présents, de verser une indemnité de 60 € au Délégué Départemental de l'Education Nationale.

* * *

13. Préparation des élections présidentielles

Les tableaux de présence des scrutateurs pour les deux tours les élections présidentielles les 22 avril et 6 mai sont validés en séance.

* * *

Questions diverses

Cérémonie de commémoration du 8 mai

A l'occasion de l'anniversaire du 8 mai 1945, date de la fin de la second guerre mondiale, une cérémonie du souvenir sera organisée le mardi 8 mai à 11h00 avec un dépôt de gerbe au cimetière suivi du verre de l'amitié à la salle Jean Ruby.

* * *

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 10 mai à 20h30.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

* * *